GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation
et de la recherche

ARRÊTÉ N° 4616 / MPR du 16 MAI 2024

portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de la commune de Gambier.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation et de la recherche

NOR :
DRM24504155AM-1

Ampliations :
REG 1
DRM 1

Trans. (avec AR) :
HC 1

Lexpol :
PR-VP-MPR
SGG-DMRA-JOPF

DRM N° 2230
Arrivée le 21 MAI 2024

	I	A	R		I	A	R
DIR				CGP			
DIR A				CIV			
AD				VAI			
JUR				SAN			
COM				CCQP			
BAF				ISLV			
RH				SSR			

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 403/PR du 15 mai 2023 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;

Vu la loi du Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1824/CM du 13 septembre 2018 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement d'un comité de gestion décentralisé de la perliculture ;

Vu l'arrêté n° 358/PR du 3 juin 2020 portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de la commune de Gambier ;

Vu le courrier n° 1916/DRM du 25 avril 2024 relatif à la liste des membres qui composeront le comité de gestion décentralisé de la perliculture pour la commune de Gambier,

ARRÊTE

Article 1er. - Sont nommés membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de Gambier :

1° Au titre des acteurs publics :

- Le Maire de la commune de Gambier.

2° Au titre des acteurs privés :

Pour les quatre représentants professionnels des producteurs d'huîtres perlières ou des producteurs de produits perliers, détenteurs d'une carte professionnelle :

- Monsieur GOODING Winfred Heiarii, représentant professionnel des producteurs d'huîtres perlières et des producteurs de produits perliers (exploitant n° 361/GAMBIER) ;

- Monsieur TEAKROTU Michel, représentant professionnel des producteurs d'huîtres perlières et producteur de produits perliers (exploitant n°291/GAMBIER) ;

- Monsieur Urarii Vinare Joseph, représentant professionnel des producteurs d'huîtres perlières et producteur de produits perliers (exploitant n° 249/GAMBIER) ;

V1A

- Mademoiselle PAEAMARA TEMEHAU, représentant professionnel des producteurs d'huîtres perlières (exploitante n° 417/GAMBIER).

Pour les trois représentants des autres utilisateurs du lagon :

- Monsieur MADELEINE THIERRY, représentant des pêcheurs ;

- Monsieur URARII Paul, représentant des exploitants d'activités touristiques ;

- Monsieur PAEAMARA Pierre, représentant et membre d'association environnementale.

Article 2. - Le Ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 MAI 2024

Le ministre
de l'agriculture
et des ressources marines,
en charge de l'alimentation
et de la recherche

GOUVERNEMENT
Le Ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Polynésie française

Taivini TEAI

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation

T. TETOOFA-PIRITUA